

AVIS DE COURSE

Championnat de Ligue Pays de la Loire Handivalide.

Coupes du Conseil Départemental de la Sarthe

Dimanche 24 mars 2024

Support/Classe MINIJI, HANSA HANDIVALIDES

Plan d'eau de la Gèmerie 72230 ARNAGE

CLUB NAUTIQUE VAL DE SARTHE

GRADE 5A

1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile* (RCV)
- 1.3 Les règlements fédéraux.

2. PUBLICITE DE L'EPREUVE [DP]

Les bateaux peuvent être tenus d'arborer la publicité choisie et fournie par l'AO. Si cette règle est enfreinte, la Réglementation World Sailing 20.9.2 s'applique.

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

3.1 La régata est ouverte à :

3.1.1 - tous les bateaux de la classe MINIJI et Hansa.

3.2 Les bateaux admissibles peuvent se préinscrire en complétant le formulaire joint et en l'envoyant, par courriel à l'adresse suivante : cnv.sarthe@gmail.com ou en ligne sur le site <https://cnvs.iimdofree.com/dans> « compétition », « inscription » au plus tard le **20 mars 2024**.

3.3 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FF Voile doivent présenter au moment de leur inscription :

a. Pour chaque concurrent majeur en possession d'une Licence Club FF Voile, la licence Club

FF Voile mention "compétition" ou "pratiquant" Pour chaque concurrent mineur en possession d'une Licence Club FF Voile :

- la licence Club FF Voile mention « compétition » valide

ou

- la licence Club FF Voile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur

b. Pour chaque concurrent n'étant pas en possession d'une Licence Club FF Voile, qu'il soit étranger ou de nationalité française résidant à l'étranger :

- un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros
- pour les mineurs, l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur.

3.4 Les concurrents étrangers (chaque membre de l'équipage) ne possédant pas de licence FF Voile doivent présenter au moment de leur inscription :

- Un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing,
- Le certificat de jauge ou de conformité,
- Un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros,
- Un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais) ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.

4. DROITS A PAYER

Les droits requis sont les suivants :

Classe	Montant
Miniji & Hansa	12€

5. PROGRAMME

5.1 Confirmation d'inscription :
24 mars 2023 de 9h à 10h

5.3 Jours de course (*incluant la course d'entraînement si nécessaire*)

Date	Heure du 1 ^{er} signal d'avertissement	Classe(s)
24/03/2024	10h30	Miniji & Hansa

5.4 Le dernier jour de la régata, aucun signal d'avertissement ne sera donné après 15h30.

6. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course seront :

- affichées le jour de la course sur le panneau d'affichage salle la caravelle.

7. LES PARCOURS

7.1 Les parcours seront triangle ou trapèze (olympique, super olympique ou banane)

7.2 L'emplacement de la zone de course comprend la totalité du plan d'eau sauf zone de baignade balisée.

8. SYSTEME DE PENALITE

La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

9. CLASSEMENT

9.1 1 course devra être validée pour valider la compétition.

9.2 (a) Quand moins de 3 courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses scores dans toutes les courses.

(b) Quand 3 à 8 courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de toutes les courses en retirant sa plus mauvaise course.

11. PRIX

Des prix seront distribués comme suit :

- 1^{er} au scratch : une coupe.

- 1^{er} handisport Miniji: une coupe.

- 1^{ère} féminine : une coupe.

- 1er HANSA : une coupe.

12. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'AO de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

13. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Organisation : Pour toutes informations complémentaires, veuillez contacter :

Courriel : cnv.sarthe@gmail.com ou 07 51 67 12 87 ou daniel.cartereau@wanadoo.fr

14. ORGANISATION :

Le président du Comité de course :

Le président du jury :

Commissaire aux résultats : Alain BONNAMY & Caroline LAMOUREUX

BULLETIN d'INSCRIPTION **Championnat de Ligue**
Pays de la Loire Handivalide
 Date : **dimanche 24 mars 2024**
 Lieu : **Plan d'eau de la Gèmerie à ARNAGE**
 Autorité Organisatrice : **CLUB NAUTIQUE DU VAL DE SARTHE**

N° de voile

Classe

	BARREUR	EQUIPIER 1	
NOM			
PRENOM			
N° licence			
N° club			
Sexe			
Né(e) le			

[Pour les mineurs : Autorisation parentale](#)

Je soussigné, M autorise mon enfant à
 participer
 à la régata ci-dessus 24 mars 2024 et dégage la responsabilité des organisateurs quant aux
 risques inhérents à cette participation.

Signature de l'un des parents (mention nécessaire écrite : Bon pour autorisation parentale)

Fait à le 2024

ATTESTATION

Je m'engage à me soumettre aux Règles de Course à la Voile et à toutes autres règles qui
 régissent cette épreuve.

Je certifie exacts les renseignements portés sur cette fiche.

Il appartient à chaque coureur, sous sa seule responsabilité, de décider s'il doit prendre le
 départ.

Cocher la case pour autoriser le Club Nautique du Val de Sarthe à utiliser sur tous supports,
 les images qui pourraient être faites.,

Signature du barreur.

(Mention nécessaire : lu et approuvé)

(Mention nécessaire : lu et approuvé)

Signature de l'équipier.

Fait à, le 2024

Fait à, le 2024